



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 30 Juin 2016

EL WATAN – 13/06/2016

Algérie: La finance islamique, une solution à la sous bancarisation

La finance islamique est préconisée par certains experts comme étant la meilleure solution pour parvenir à récupérer l'argent qui circule hors circuit bancaire.

Nasser Hideur et Mohamed Boudjelal, respectivement directeur général d'El Salam Bank et professeur en sciences économique expert en finances islamiques ont abordé lors d'une conférence de presse au forum du quotidien El Moudjahid « les apports potentiels de la finances islamique ».

Les deux intervenants se sont accordés sur le rôle que pourrait jouer la finance islamique dans la situation de crise que connaît le pays actuellement. « Le recours à la finance islamique est fortement recommandé en ces temps de crise », estime Mohamed Boudjelal. Selon lui, la finance islamique est capable de régler ne serait ce qu'une partie de cette crise, explique-t-il, soit celle portant sur la récupération de l'argent qui est hors du circuit bancaire. Et qui est estimé, rappelle-t-il, à quelques 3700 milliard DA. « Une partie de la population boude le système bancaire conventionnel basé sur les intérêts bancaires que je qualifie personnellement de compteur infernal. Cela dit, nous devons aller vers cette frange de la population », préconise-t-il. Pour caractériser la réticence qu'une frange de la population ressent vis-à-vis du système bancaire traditionnel, il précise que, 900 micro-entreprises ont baissé le rideau car leurs propriétaires désapprouvent le recours au système des intérêts suite à un prêt bancaire. Les deux banques islamiques El Baraka Bank et Al Salam Bank détiennent 15 à 17% des 13% des parts de marché que se disputent les 22 banques privées activant en Algérie. M.Hideur qui, avant de prendre les commandes d'El Salam Bank a dirigé durant de longues années la Banque El Baraka, assure que les banques islamiques accordent une importance capitale à l'investissement et au développement de l'économie nationale. 25% du portefeuille de ces deux banques est orienté vers le financement de l'investissement productif dont l'acquisition des matières premières (matériaux de construction, aliments de bétails, produits pharmaceutiques....). Le chiffre d'affaire d'El Baraka Bank est estimé en 2015 à 150 milliards de DA contre 48 milliards de DA pour El Salam Bank durant la même année.

Un système sans cadre juridique

Les intervenants ont dénoncé l'absence d'un cadre juridique qui définit clairement ce modèle bancaire. M.Hideur explique que ce vide n'est pas un frein majeur du moment qu'il n'a pas empêché la naissance de ces banques, toutefois, il aurait permis de mieux présenter de nouveaux produits. Il rappelle qu'en 2010, un travail commun s'est fait avec des parlementaires afin de rédiger un texte de loi portant finance islamique. Lequel texte aurait atterri, selon le conférencier, au niveau du gouvernement sans jamais connaître de suite. Avec le changement à la tête du département ministériel suite au dernier remaniement ministériel, M.Hideur est encore plus septique.

APS – 14/06/2016

Les importations de sucre en baisse de 28% sur les 4 premiers mois

La facture d'importation de sucre s'est chiffrée à 230,834 millions de dollars (usd) durant les quatre premiers mois de 2016, contre 321,054 millions usd à la même période de 2015, soit un repli de 28,1%, a appris l'APS auprès des Douanes.

Les quantités importées de sucre (de betterave brute, de canne à sucre, sirop de lactose et lactose à l'état solide) ont baissé à 652.865,56 tonnes (t) contre 726.476,72 t (-10%), indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS).

En plus de la baisse des quantités importées, cette réduction de la facture s'explique également par un recul des cours mondiaux des sucres roux et blanc en raison d'une bonne récolte mondiale de canne à sucre et d'une dépréciation de la monnaie brésilienne par rapport au dollar.

Le Brésil, premier producteur mondial de sucre, a tablé sur une récolte record de canne à sucre de 604 millions de tonnes sur 2015-2016, la canne étant à l'origine de 80% de la production mondiale de sucre.

Durant l'année 2015, les prix moyens à l'importation par l'Algérie des sucres roux et blanc ont baissé de 18%. Cette tendance baissière s'est poursuivie durant le 1er trimestre 2016 avec un prix moyen à l'importation du sucre roux de 340 dollars/t contre 401 dollars/t à la même période de 2015, soit une baisse de 15,2%.

Quant au sucre blanc, son prix moyen à l'importation a été de 500 dollars/t sur les trois premiers mois 2016 contre 542 dollars à la même période 2015, en recul de 7,8%.

APS – 25/06/2016

Emprunt obligataire: plus de 251 milliards DA souscrits depuis avril dernier

Plus de 251 milliards de dinars ont été souscrits depuis le lancement en avril dernier de l'[Emprunt national](#) pour la croissance économique, a appris l'APS d'une source financière.

La plupart de ces souscriptions ont été enregistrées au niveau des agences bancaires et des compagnies d'assurances contre 1% seulement pour les Trésoriers de wilaya, a indiqué la même source.

S'agissant du rythme de souscription, le même responsable a estimé que les montants perçus constituent un "bon début" et qu'à ce rythme, le bilan devrait être meilleur dans les mois à venir.

L'Emprunt national pour la croissance économique (ENCE) a été lancé le 17 avril dernier pour une durée de souscription de six mois (avril-octobre 2016).

Les obligations sont assorties de deux taux d'intérêt fixés en fonction du délai de remboursement : les obligations de trois (3) ans avec un taux d'intérêt de 5 % et celles de cinq (5) ans avec un taux d'intérêt de 5,75 %.

Les obligations étaient fixées au début de l'opération à 50.000 de dinars avant l'introduction en mai dernier de deux nouvelles formules de souscription, l'une d'une valeur de 10.000 DA destinée aux particuliers et l'autre d'une valeur de 1 million de dinars pour les grands déposants.

La souscription, ouverte aux particuliers, aux sociétés, aux établissements financiers et aux organismes publics (caisses de retraites et de sécurité sociale...), se fait au niveau des guichets des banques commerciales, bureaux de poste, compagnies d'assurance et du Trésor public.

Plus de 7.000 points ont été ouverts à travers le territoire national pour accueillir les souscripteurs. Deux types de souscription sont proposés: nominative ou anonyme (au porteur) et le paiement est effectué par chèque, cash ou par virement.

Concernant la transmission des titres, ces derniers sont librement négociables et peuvent être achetés et/ou cédés à des personnes physiques ou morales soit par voie de transaction directe ou par endossement par le biais d'intermédiaires légalement habilités.

Le remboursement par anticipation des titres souscrits est possible, mais seulement après écoulement de la moitié de la durée globale du titre et après avis du Directeur général du Trésor.

APS – 25/06/2016

Emprunt national: 152 mds DA d'engagements de souscriptions soumis par les entreprises -1/2

Des engagements de souscriptions pour un montant global de 152 milliards de dinars (environ 1,5 milliard de dollars) à [l'Emprunt obligataire national](#) ont été collectés à l'issue de la soirée de mobilisation autour de cette opération organisée mardi par le Forum des chefs d'entreprises (FCE).

Ce montant a été annoncé par le président de Jil FCE, Toufik Lourari, à la fin de cette soirée tenue en présence, notamment, du ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Said, et du président de l'Association des banques et établissement financiers (ABEF), Boualem Djebbar.

De son côté, le président du FCE, Ali Haddad, a confirmé ce chiffre dans une déclaration à la presse à l'issue de la soirée terminée tard et qui a vu la présence de près de 400 participants dont des présidents d'organisations patronales, des représentants de sociétés publiques et privées ainsi que des responsables des banques, compagnies d'assurances et autres établissements financiers de la place.

M. Haddad a précisé qu'il n'était pas encore possible de définir l'origine et le montant de chaque engagement de souscription, ajoutant qu'il faudrait pour cela un travail de 48 heures.

Pour ce qui est des promesses de souscription provenant des adhérents du FCE, il a fait savoir que le montant de 10 milliards de DA initialement visé par cette organisation patronale "a été largement dépassé". "Nous allons dévoiler l'origine et le montant de chaque engagement", a-t-il promis, affirmant que le groupe BTPH qu'il dirige a, lui seul, fait un engagement de quatre (4) milliards de dinars.

Pour sa part, le ministre des Finances s'est félicité devant les journalistes du résultat de la rencontre, saluant, au passage, la contribution des chefs d'entreprises algériennes publiques et privées pour la réussite de cette action de mobilisation nationale.

Interrogé par la presse sur le montant global collecté depuis le lancement en avril dernier de l'Emprunt national pour la croissance, M. Baba Ammi a répondu que ce montant sera prochainement annoncé.

"Ce n'est pas pour le moment. Nous allons l'annoncer bientôt et vous serez surpris par le montant", a dit le ministre aux journalistes.

Dans ce sens, plusieurs entreprises nationales publiques et privées de divers secteurs ont soumis des promesses de souscription d'au moins un (1) milliard de dinars, ont affirmé leurs représentants à l'APS en marge de la rencontre.

Il s'agit, notamment, de Cosider, Mobilis et Alliance Assurance, alors que Djezzy a fait un engagement de deux (2) milliards de DA.

En effet, des engagements de souscription sous forme de formulaires ont été mis à la disposition des participants avant le début de la soirée pour les remplir et les remettre aux organisateurs qui ont comptabilisé le montant global de ces promesses.

APS – 25/06/2016

Emprunt national: 152 mds DA d'engagements de souscriptions soumis par les entreprises - Suite 2/2

Intervenant à l'ouverture de l'évènement, M. Haddad a rappelé que le FCE avait déjà proposé en juillet 2015 de lancer un emprunt obligataire national pour assurer un financement alternatif au Trésor à l'économie nationale dans un contexte de chute drastique des prix mondiaux du pétrole.

De son côté, le SG de la centrale syndicale a réitéré son appel au monde des travailleurs pour contribuer à la réussite de cette opération qui constitue, selon lui, un alternatif réel à l'endettement extérieur.

Le président de l'ABEF a, quant à lui, réaffirmé l'engagement de la communauté bancaire algérienne pour accompagner cet emprunt et contribuer à sa réussite à travers les actions d'information et de sensibilisation de la clientèle.

Dans son intervention, le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Lakhdar Rakhroukh, a souligné l'implication des entreprises publiques économiques dans cette action, ajoutant que cette implication s'est traduite par "un niveau de souscription appréciable" de la part de ces sociétés mais aussi de leurs travailleurs.

A rappeler que plus de 251 milliards de DA ont été souscrits depuis le [lancement en avril dernier de l'Emprunt national](#) pour la croissance économique, avait indiqué samedi à l'APS une source financière.

La plupart de ces souscriptions ont été enregistrées au niveau des agences bancaires et des compagnies d'assurances contre 1% seulement pour les Trésoriers de wilaya, précisait cette source.

[L'Emprunt national pour la croissance économique](#) (ENCE) a été lancé le 17 avril dernier pour une durée de souscription de six mois (avril-octobre 2016).

[Les obligations](#) sont assorties de deux taux d'intérêt fixés en fonction du délai de remboursement : les obligations de trois (3) ans avec un taux d'intérêt de 5 % et celles de cinq (5) ans avec un taux d'intérêt de 5,75 %.

• Les obligations étaient fixées au début de l'opération à 50.000 de dinars avant l'introduction en mai dernier de deux nouvelles formules de souscription, l'une d'une valeur de 10.000 DA destinée aux particuliers et l'autre d'une valeur de 1 million de dinars pour les grands déposants.

[La souscription](#), ouverte aux particuliers, aux sociétés, aux établissements financiers et aux organismes publics (caisses de retraites et de sécurité sociale...), se fait au niveau des guichets des banques commerciales, bureaux de poste, compagnies d'assurance et du Trésor public.

Plus de 7.000 points ont été ouverts à travers le territoire national pour accueillir les souscripteurs. Deux types de souscription sont proposés: nominative ou anonyme (au porteur) et le paiement est effectué par chèque, cash ou par virement.

Concernant la transmission des titres, ces derniers sont librement négociables et peuvent être achetés et/ou cédés à des personnes physiques ou morales soit par voie de transaction directe ou par endossement par le biais d'intermédiaires légalement habilités.

Le remboursement par anticipation des titres souscrits est possible, mais seulement après écoulement de la moitié de la durée globale du titre et après avis du Directeur général du Trésor.

EL WATAN – 30/06/2016

Le e-paiement dès septembre

Le e-paiement sera opérationnel pour les grandes entreprises au plus tard en septembre prochain.

L'annonce a été faite hier par le nouveau ministre délégué auprès du ministre des Finances, chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf. «Nous sommes en train de réunir toutes les conditions pour libérer le paiement par internet pour les grands facturiers et les compagnies de transport en septembre prochain.

Ce sera une première phase qui sera suivie, dans le futur, par une deuxième étape pour les sociétés de services, et une troisième phase qui est celle de la généralisation», a affirmé M. Boudiaf, dans un entretien accordé à l'APS. L'annonce du nouveau ministre délégué chargé de l'Economie numérique intervient dans un contexte où la mise en œuvre du paiement électronique se fait toujours attendre en Algérie pour des raisons à la fois d'ordre structurel et réglementaire. Sur ce dernier point, le ministre a révélé récemment que le paiement électronique nécessitait l'aval de la Banque d'Algérie pour autoriser le transfert monétique via internet.

Le ministère de la Poste et des TIC avait expliqué que la non-obtention de l'autorisation de la Banque d'Algérie par son ministère est due au vide juridique régissant la certification et le commerce électroniques. Le nouveau responsable saura-t-il baliser le terrain pour la mise en œuvre du paiement électronique, tant attendu par les opérateurs économiques et le citoyen lambda ?

Mouatassem Boudiaf saura-t-il surtout accorder son violon avec celui de Houda-Imane Feraoun, laquelle propose carrément au gouvernement de passer directement au paiement mobile ? Une chose est sûre, la future loi sur le e-commerce en cours d'élaboration va permettre de généraliser le commerce électronique en Algérie, «en encadrant de manière très précise les transactions commerciales sur le cyberspace», selon les propos de Mouatassem Boudiaf.

L'ancien responsable du GIE-monétique a informé également que le paiement de proximité fait l'objet d'une extension du réseau d'acceptation TPE (terminaux de paiement électronique), une opération qui sera adossée à la mise en place des canaux d'interaction au profit des porteurs et des commerçants, ainsi qu'à une campagne de sensibilisation à l'usage de la carte de paiement électronique. Mais là encore, l'Algérie accuse un immense retard comparée à ses voisins. Le taux de pénétration de paiement par carte bancaire ne représente que 1% des transactions bancaires.

On dénombre seulement 2980 TPE, dont une centaine génère des transactions. Si le parc national comprend 1,4 million de cartes de paiement, seulement 25% sont actives en retrait et en paiement. D'après M. Boudiaf, la généralisation des moyens de paiement modernes aura un effet catalyseur sur l'économie informelle. «Nous allons catalyser l'économie informelle qui sera, à terme, implicitement entraînée dans cet élan de bancarisation de l'économie», a-t-il expliqué.

Globalement, le nouveau ministre délégué chargé de l'Economie numérique a affirmé avoir fixé comme priorité la mise en place d'un «écosystème» de l'économie numérique et d'assurer sa «profitabilité» à l'économie nationale.

«C'est un projet de société à caractère transversal, qui nous concerne tous de manière générale, mais plus particulièrement certains acteurs», a-t-il précisé, notant que la modernisation des systèmes financiers concernera toutes les entités relevant du secteur des finances mais touchera en premier lieu les banques, les Domaines, les impôts, le budget, et les Douanes. Tout un programme !